

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 535

25 – DOUBS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON

Ventes et cessions

384 381 612 RCS Besançon.

ALIZEE INFORMATIQUE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 242075 EUR.

Adresse : rue du Bois de la Courbe, Zone d'Activités Commerciales Valentin Nord, 25870 Chatillon-le-Duc.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERRIS du 30 septembre 2017, La société INFORQUIN, société par actions simplifiée au capital de 225 387 euros, dont le siège social est 9/11 Rue François Arago 78190 TRAPPES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro VERSAILLES RCS 302 204 623, la société ALIZEE INFORMATIQUE, société par actions simplifiée au capital de 242 075 euros, dont le siège social est Rue du Bois de la Courbe ZAC VALENTIN NORD 25870 CHATILLON LE DUC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro BESANCON RCS 384 381 612 et la société ARMIDE, société par actions simplifiée au capital de 32 000 euros, dont le siège social est 15 Avenue de Saria 77700 SERRIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro MEAUX RCS 334 722 360, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés INFORQUIN et ALIZEE INFORMATIQUE par la société ARMIDE. La société INFORQUIN ferait apport à la société ARMIDE de la totalité de son actif, soit 603 437 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 503 437 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 100 000 euros. En rémunération de cet apport net, 377 actions nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ARMIDE à titre d'augmentation de son capital social de 6 032 euros. La prime de fusion s'élèverait à 93 968 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 2 actions de la société ARMIDE pour 15 actions de la société INFORQUIN. La société ALIZEE INFORMATIQUE ferait apport à la société ARMIDE de la totalité de son actif, soit 1 894 387 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 371 472 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 522 915 euros. En rémunération de cet apport net, 1 623 actions nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ARMIDE à titre d'augmentation de son capital social de 25 968 euros. La prime de fusion s'élèverait à 496 947 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société ARMIDE pour 6 actions de la société ALIZEE INFORMATIQUE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des trois sociétés. La

fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2017, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par les sociétés INFORQUIN et ALIZEE INFORMATIQUE depuis le 1er avril 2017 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par ARMIDE. Les sociétés INFORQUIN et ALIZEE INFORMATIQUE seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux des sociétés absorbées dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES pour la société INFORQUIN en date du 2 novembre 2017, - au greffe du Tribunal de commerce de BESANCON pour la société ALIZEE INFORMATIQUE en date du 6 novembre 2017, - au greffe du Tribunal de commerce de MEAUX pour la société ARMIDE en date du 2 novembre 2017. Pour avis.

